



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le Quinze mai.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 et 11 mai 2023

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE- B. MONTAGNE Adjoints

J.M. BAGNIS– E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY - J.L. GIRAUD - J. HENSELER - S. LAINE- C. MENARD - E. MENUT- N. PIGAGLIO
M. RAYNAUD - J. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A. CARRU MARTEL (pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA) - J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE) – N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA) - M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE) - A. RASKIN (pouvoir à B. MONTAGNE)

**DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDE DE POLICE - CONSEIL DEPARTEMENTAL 83.
VOIE VERTE PIETONNE ET CYCLABLE.**

Vu le courrier le code général des collectivités territoriales, articles R2334-11 et suivant,

Vu le courrier du Conseil Régional du 21/10/2022 – accord de subvention.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la voie verte récemment réalisée est un itinéraire attractif et sécurisé, un linéaire important a d'ores et déjà été réalisé de 808 ml (tronçons 1 et 2).

Cette voie est un site propre dédié exclusivement aux piétons et aux cycles.

CONSIDÉRANT que cette voie verte connaît un vrai succès et qu'il est donc opportun de pouvoir continuer le tracé.

Le 3^{ème} tronçon sera réalisé dans la continuité de ce qui a été fait et mesurera 542 ml de long, l'estimatif des travaux à réaliser s'élève à 176.715 € HT.

CONSIDÉRANT que le cadre d'intervention de la Région Sud met bien en exergue le développement économique des territoires traversés par les Véloroutes et notamment « l'EuroVélo 8- La Méditerranée à Vélo ».

CONSIDÉRANT que le tracé tourrettan se situe exactement sur le tracé de l'EuroVélo 8- La Méditerranée à Vélo.

QUE la Région Sud par le biais du courrier du 21 octobre 2022 accompagne la commune de Tourrettes à hauteur de 50 %.

CONSIDÉRANT que le département est particulièrement attentif aux propositions d'aménagement contribuant à la sécurisation des conditions de circulation et déplacements des usagers, notamment l'aménagement cyclable des secteurs inscrits au schéma départemental.

CONSIDÉRANT que la commune de Tourrettes sollicite le Conseil Départemental 83, à hauteur de 30 % du montant des travaux, dans le cadre des amendes de police, rubrique « aménager et signaler des secteurs contribuant à la continuité des aménagements cyclables inscrits au schéma départemental ».

- Plan de financement :

- Conseil Régional PACA (50 % du montant des travaux) :	88.357,50 €
- Conseil Départemental (30 % du montant des travaux) :	53.014,50 €
- Commune de Tourrettes (20% du montant des travaux) :	35.343,00 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DEMANDER** une subvention auprès du Conseil Départemental 83 – Amendes de police - à hauteur de 30 % du montant des travaux soit 53.014,50 €.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEGRE



Le Maire,

Camille BOUGE